

Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »
Compte rendu de la séance du conseil communautaire
Lundi 13 Janvier 2020 à 18h30
Salle du Polyvalente de Saint André de Cruzières

Présents : Monsieur BORIE JEAN-FRANCOIS, Monsieur ROGIER JEAN-PAUL, Monsieur BOULARD ROGER, Madame BASTIDE BERENGERE, Monsieur REDON PASCAL, Madame LAPIERRE MARIE-JEANNE, Madame ESCHALIER CATHY, Monsieur PIALET MICHEL, Monsieur FOURNIER JOËL, Monsieur GARRIDO JEAN-MANUEL, Madame GREGORIAN GISELE, Monsieur NOËL DANIEL, Monsieur PELLEGRINO PATRICK, Monsieur MANIFACIER JEAN-PAUL, Monsieur MICHEL JEAN-MARC, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur GSEGNER GERARD, Madame DOLADILLE MONIQUE, Monsieur BALMELLE ROBERT, Monsieur ALLEVENA SERGE, Monsieur FAUCUIT GEORGES, Monsieur LAHACHE JOËL, Madame CAREMIAUX PAULETTE

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur DUREY JEAN-MARC

Pouvoirs : Madame DEY MYRIAM a donné pouvoir à Madame CAREMIAUX PAULETTE
Monsieur LAGANIER JEAN-MARIE a donné pouvoir à Monsieur ALLEVENA SERGE
Monsieur BRUYERE-ISNARD THIERRY a donné pouvoir à Madame DOLADILLE MONIQUE,
Monsieur GAYRAL EDMOND a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE ROBERT,

Absents et Excusé(s) : Monsieur Le FLOHIC REGIS, Monsieur LAGANIER JEAN-MARIE, Monsieur BELLECULEE BERNARD, Monsieur BRUYERE-ISNARD THIERRY, Monsieur ROCHE BRUNO, Madame DEY MYRIAM, Monsieur SIMONNET JOSEPH, Monsieur BORELLY JACQUES, Monsieur GAYRAL EDMOND,

Secrétaire de Séance : Monsieur GARRIDO JEAN-MANUEL

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances des conseils communautaires du 02-12-2019 et 12-12-2019

- 1. Délibération de principe sur la mise en œuvre du RIFSEEP**
- 2. Délibération pour l'octroi d'une gratification d'un stagiaire pour la mise en place d'un produit de découverte des Cévennes à vélo**
- 3. Délibération liée à la demande de subvention FEADER (programme LEADER) pour le skate-park**
- 4. Mise en place d'un parcours local BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**
- 5. Délibération portant sur les demandes de subvention : DETR, DSIL (Etat)**
- 6. Délibération portant sur les demandes de subvention : Département – Pass Territoires**
- 7. Délibération portant sur les demandes de subvention : Région Auvergne – Rhône-Alpes,**

Informations du Président

Approbation des procès-verbaux des séances des conseils communautaires du 02-12-2019 et 12-12-2019
Le procès-verbal de la séance du 02-12-2019 (secrétaire de séance GARRIDO Jean-Manuel) et le procès-verbal du 12-12-2019 (secrétaire de séance GREGORIAN Gisèle) sont adoptés à l'unanimité.

1. Délibération de principe sur la mise en œuvre du RIFSEEP

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre en place le nouveau régime indemnitaire, qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Le nouveau dispositif tient compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les agents.

Il se compose de deux éléments:

- l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, liée à l'emploi occupé et versée mensuellement,
- le complément indemnitaire annuel, part variable en fonction de l'engagement et de la manière de servir de l'agent, appréciés annuellement dans le cadre de l'entretien professionnel.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions sur la base d'un référentiel métier, au regard des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,

- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières du poste.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les principes ci-après, qui ont été présentés à l'ensemble des agents lors de réunions organisées en juin et novembre 2019, ainsi qu'en janvier 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

Article 1 :

- **d'adopter un référentiel métier et fixer les groupes de fonctions avec les montants mini et maxi applicables, dans le respect des textes,**
- **intégrer les agents qui ne disposent d'aucune indemnité ou dont l'indemnité est inférieure au montant applicable au sein de la collectivité,**
- **de garantir le maintien des indemnités actuellement perçues,**
- **d'instaurer la part variable en 2021, sur la base des entretiens professionnels 2020,**
- **de mettre en œuvre du régime indemnitaire pour tous les agents, au 1^{er} juin 2020.**

Article 2 :

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence, exception faites pour les assistants d'enseignement artistique.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2. Délibération pour l'octroi d'une gratification d'un stagiaire pour la mise en place d'un produit de découverte des Cévennes à vélo

L'ADT souhaite travailler sur un produit découverte des Cévennes à vélo / VAE sur les communes de : Montselgues, Malarce / Thines, Saint Marguerite Lafigère, Saint Pierre Saint Jean et Malbosq. Le contenu du stage consisterait à :

- Echanger avec l'ADT sur leurs attentes / vision,
- Rechercher des produits comparables présentant un intérêt économique / touristique,
- Recenser les équipements / services existants : hébergements, restos, commerces, points de ventes directes, ...
- Recenser les points d'intérêts naturels, patrimoniaux et paysagers
- Faire des préconisations de mise en place complète et intégrée du produit : tracé, solutions d'hébergement, de restauration, de déplacements, ...

Le stagiaire serait encadré par C. NURY pour l'ADT, A.S LATOURRE pour l'OT, D. Portal et S. MATHON pour la CDC. Il travaillerait également étroitement avec les communes et les opérateurs concernés. La gratification du stage est d'environ 592€ max / mois sur 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en place du stage dans les conditions présentées ci-dessus,

Approuve le montant maximum de la gratification de 592€ / mois sur 3 mois, avec prise des charges des éventuels frais de déplacements du stagiaire,

Désigne Jean-Paul MANIFACIER – Président et Roger BOULARD – Vice-président en charge du tourisme, pour assurer le suivi de ce stage,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités y afférent.

3. Délibération liée à la demande de subvention FEADER (programme LEADER) pour le skate-park

Dans le cadre du projet d'accompagnement des jeunes à la création d'un skate-park, corrélé notamment au volet « cultures urbaines » de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, le Vice-Président, en charge de l'EAC, précise que le Conseil communautaire doit se prononcer afin de valider le plan de financement et autoriser le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³ ainsi qu'à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Plan de financement :

Total des dépenses présentées : 20 000 euros

Financement européens sollicités : 11 500 euros

Département (Dispositif AJIR) : 8000 euros

Autofinancement : 500 euros

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le plan de financement dans le cadre du projet d'accompagnement des jeunes à la création d'un skate-park tel que mentionné ci-dessus ;

Approuve la demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³ ;

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités y afférent.

4. Mise en place d'un parcours local BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Communauté de Communes, en partenariat avec celle du Pays Beaume-Drobie, s'est engagée à promouvoir l'engagement et le volontariat des jeunes et à leur faciliter l'accès à l'emploi.

A ce titre, un travail a été engagé avec les communautés du Pays Beaume-Drobie, de la Montagne d'Ardèche et Ardèche Sources et Volcans pour l'organisation depuis 2019 d'une formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) adaptée à nos territoires qui soit accessible financièrement et géographiquement.

Ainsi, chaque année, il sera possible d'accompagner jusqu'à 4 jeunes de 17 à 25 ans résidant sur le territoire Pays des Vans en Cévennes pour financer une partie de leur BAFA dans les conditions suivantes :

- 250 € par jeune pour la session de formation générale
- 200 € pour la session d'approfondissement
- Accueil en stage pratique BAFA sur un des deux centres de loisirs du territoire

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet d'aide à la formation BAFA pour les jeunes de 17 à 25 ans du Pays des Vans en Cévennes

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'organisme de formation partenaire du projet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. Délibération portant sur les demandes de subvention : DETR, DSIL (Etat)

Le Président propose de déposer les dossiers suivants au titre de l'Etat DETR-DSIL :

1. Rénovation et création d'une mezzanine sur le bâtiment « Brigade Verte » à Chambonas (ex bâtiment OM) :

- Montant de la dépense : 125 000€
- Montant de la subvention : 25 000 à 50 000€ (20 à 40%)

2. Rénovation intérieure de l'ancienne école maternelle des Vans en vue d'y accueillir le Centre Social :

- Montant de la dépense : 250 000€
- Montant de la subvention : 50 000 à 100 000€ (20 à 40%)

3. Création d'un skate park :

- Montant de la dépense : 16 000€
- Montant de la subvention : 3 200 à 6 400€ (20 à 40%)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les demandes de subvention mentionnées ci-dessus,

Donne pouvoir au Président pour organiser le montage des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR-DSIL, jusqu'au dépôt,

Dit que l'engagement effectif des projets se fera au vu du niveau de financement finalement acquis,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités y afférent.

6. Délibération portant sur les demandes de subvention : Département – Pass Territoires

Le Président propose de déposer les dossiers suivants au titre du Département – Pass Territoires :

1. Démarches préalables à la création d'une ZA sur Les Vans / Chambonas – Etudes et 1^{ère} tranche d'acquisition foncière

- Montant de la dépense : 300 000€
- Montant de la subvention : 90 000€ max (taux variable 30% maximum)

2. Augmentation de la flotte de VAE en location et acquisition de matériel technique

- Montant de la dépense : 30 000€
- Montant de la subvention : 9 000 à 15 000€ (30 à 50%)

3. Connexion de la Via Ardèche avec le Gard (dernier tronçon entre le département du Gard et l'entrée sud de St-Paul-le-Jeune.

- Montant de la dépense (voie cyclable urbaine et tunnel – 1290ml) : 300 000€
- Montant de la subvention : 90 000€ (taux variable 30% maximum)

4. Rénovation coordonnée des bâtiments publics de la Communauté de communes (bâtiment brigade verte, centre social, divers...) – *sous réserve d'éligibilité*

- Montant de la dépense : 350 000€
- Montant de la subvention : 35 000 à 105 000€ (10 à 30%)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve les demandes de subvention mentionnées ci-dessus,
Donne pouvoir au Président pour organiser le montage des dossiers de demande de subvention auprès du
Département au titre de Pass Territoires, jusqu'au dépôt,
Dit que l'engagement effectif des projets se fera au vu du niveau de financement finalement acquis,
Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités y afférent.**

7. Délibération portant sur les demandes de subvention : Région Auvergne – Rhône-Alpes,

Le Président propose de déposer les dossiers suivants auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes :

1. Rénovation et création d'une mezzanine sur le bâtiment « Brigade Verte » à Chambonas (ex bâtiment OM) :
 - Montant de la dépense : 125 000€
 - Montant de la subvention : 25 000 à 50 000€ (20 à 40%)
2. Rénovation intérieure de l'ancienne école maternelle des Vans en vue d'y accueillir le Centre Social :
 - Montant de la dépense : 250 000€
 - Montant de la subvention : 50 000 à 100 000€ (20 à 40%)
3. Création d'un skate park :
 - Montant de la dépense : 16 000€
 - Montant de la subvention : 3 200 à 6 400€ (20 à 40%)
4. Démarches préalables à la création d'une ZA sur Les Vans / Chambonas – Etudes et 1^{ère} tranche d'acquisition foncière
 - Montant de la dépense : 300 000€
 - Montant de la subvention : 90 000€ max (taux variable 30% maximum)
5. Augmentation de la flotte de VAE en location et acquisition de matériel technique
 - Montant de la dépense : 30 000€
 - Montant de la subvention : 9 000 à 15 000€ (30 à 50%)
6. Connexion de la Via Ardèche avec le Gard (dernier tronçon entre le département du Gard et l'entrée sud de St-Paul-le-Jeune.
 - Montant de la dépense (voie cyclable urbaine et tunnel – 1290ml) : 300 000€
 - Montant de la subvention : 90 000€ (taux variable 30% maximum)
7. Rénovation coordonnée des bâtiments publics de la Communauté de communes (bâtiment brigade verte, centre social, divers...) – *sous réserve d'éligibilité*
 - Montant de la dépense : 350 000€
 - Montant de la subvention : 35 000 à 105 000€ (10 à 30%)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve les demandes de subvention mentionnées ci-dessus,
Donne pouvoir au Président pour organiser le montage des dossiers de demande de subvention auprès de la
Région Auvergne – Rhône-Alpes, jusqu'au dépôt,
Dit que l'engagement effectif des projets se fera au vu du niveau de financement finalement acquis,
Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à engager toutes les formalités y afférent.**

Informations du Président

- Recrutement Directeur médiathèque intercommunale
- Recrutement du Directeur du pôle développement culturel
- Relance sur la proposition faite par Ecofinance
- Utilisation de quads sur la voie douce
- Point sur l'acquisition de l'ancien hôpital des Vans
- Information sur la réunion à venir sur la mise en place d'un Contrat local de santé
- Point sur l'avenant au bail avec la SCM Léopold Ollier (médecins) occupant la Station médicale des Vans
- Informations sur les 4 réunions à venir organisées par la SPL sur un débat portant sur la valorisation de notre territoire à l'échelle des 2 communautés de communes Beaume-Drobie et Pays des Vans en Cévennes.
- Vœux de la Présidente de la SPL Cévennes d'Ardèche : 28-01-2020 à 11 h 30 à Lablachère.

**Le secrétaire de la séance,
Monsieur GARRIDO JEAN-MANUEL**